

## **DELIBERATION N° 2002/01-01 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE FACADE**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par Madame SIMON Raymonde, sur sa propriété sise 219, rue de Secours à LUDRES, entrent dans le cadre de l'opération de ravalement de façades prévue par délibération n° 98/06-13 du 22 juin 1998.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
d'arrêter le montant de la subvention qui sera versée à Madame SIMON Raymonde à 484,42 euros, correspondant à une surface ravalée de 106 m<sup>2</sup> x 4,57 euros.

Les crédits sont ouverts au compte 6572.824.